VOL. XLVIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 2 AVRIL 1919 — No. 19

ABONNEMENTS
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Tou[illegible]nications concernant le journa[illegible]imerie devront être adressées :

Le [illegible]ba
42 AVENU[illegible]NCHER
SAINT-BONIFACE MANITOBA
Téléphone : Main 3377

COUPS DE PLUME

Il y a déjà assez longtemps, nous avons dit un mot des taxes à Saint-Boniface.

Tout le monde reconnait qu'elles sont élevées.

Disons tout de suite que notre intention n'est pas de critiquer ou de discuter sur les raisons ou les causes qui ont porté nos taxes à l'état où elles se trouvent.

Ajoutons immédiatement que nous n'avons pas le moins du monde le désir de jeter un doute sur l'esprit d'initiative, sur le sens financier ou le bon jugement de nos représentants à l'Hôtel-de-Ville dans l'administration de la chose publique.

Là, n'est pas notre but en écrivant ces lignes.

Nous laissons ce travail à ceux à qui cela plaira.

Pour notre part, et nous le disons sans hésitation, nous croyons que notre corps municipal est aussi bon que celui de n'importe quelle municipalité et que ses membres sont aussi avisés et aussi sincères que les échevins des autres villes du Manitoba.

Bien des raisons peuvent être invoquées pour expliquer le taux élevé de notre taxe, et du reste, il ne faut pas perdre de vue que nous avons passés depuis quelques années à travers une crise que nous n'avions pas encore connue et qui n'est peut être pas encore finie.

Il nous était de plus impossible de la prévoir et elle nous a jetés dans une impasse dont personne ne peut être tenu responsable.

Cette crise, toutefois, a créé une situation toute spéciale, et, comme l'ouragan qui soulève tout à coup et furieusement les flots de la rivière à l'encontre de son courant naturel, force le navigateur à changer sa routine habituelle pour recourir à des moyens nouveaux, nous croyons qu'il est du devoir de nos représentants de réviser et de changer le système qui jusqu'ici a présidé à nos destinées et a pourvu à la collection de nos taxes.

Si l'on dit quelques fois qu'une corporation n'a pas d'âme, il ne peut en être ainsi d'une corporation municipale.

La corporation municipale représente directement le peuple.

Les échevins sont des fidei-commis pour les contribuables.

Leur rôle ne consiste pas à trouver des moyens pour jeter de l'or dans les coffres de la corporation ; leur devoir est plutôt de soulager les misères du peuple et de l'aider dans ses difficultés.

Or, personne ne niera que les citoyens de Saint-Boniface, comme les citoyens des autres villes, ont depuis le commencement de la guerre été aux prises avec des difficultés sans nombre.

Le cours ordinaire de leur vie et de leurs affaires a été changé.

Un grand nombre qui jusque là avait pu régulièrement, et chaque année payer leurs taxes, se sont trouvés subitement en face d'une situation pénible et nouvelle qui leur a enlevé brusquement les moyens de rencontrer leurs obligations.

Des vieux citoyens qui depuis des années avaient contribué au développement de notre ville par leur travail et par leur argent, se sont vus incapables de faire face aux réclamations qui leur étaient faites et aux exigences du moment.

Les nouveaux qui avaient choisi notre ville comme lieu de leur foyer ont dû arrêter leur marche en avant, et, sous la poussée du vent contraire, ils ont dû se laisser aller à la dérive.

Serait-il raisonnable qu'ils ne trouvassent pas chez leurs représentants l'aide nécessaire pour remonter le courant et sauver leur embarcation?

Nous ne le croyons pas.

Serait-il juste d'abandonner nos concitoyens à leur triste sort et de permettre à ceux que la guerre a enrichis de venir mettre la main sur le lopin de terre ou sur la maison du premier propriétaire qui n'a pas pu payer ses taxes omme d'habitude, pour la simple raison qu'il a été tenu en arrière par la guerre et toutes ses conséquences.

Ici encore nous ne le croyons pas.

Où un particulier ne pourra pas financier seul, un corporation pourra le faire très souvent et la plupart du temps réussira.

Un citoyen qui aura vu ses taxes monter à $200, $500, $1,000, se trouvera bien souvent dans l'impossibilité de trouver le montant nécessaire pour sauver sa propriété.

Si personne ne lui vient en aide, il devra se résigner à perdre ce que son travail passé lui aura donné ou il devra priver sa famille de nourriture et de vêtements afin de trouver l'argent nécessaire pour sauver son toit.

Si, au contraire, la corporation municipale prend les mesures requises pour étendre son paiement sur un espace de quelques années, il est fort possible, et très probable, que ce particulier pourra arranger ses affaires de manière à rencontrer ses paiements, tout en se conservant les moyens de donner à sa famille les soins qu'il est tenu de lui donner.

Nous croyons qu'il serait regrettable de voir quelques uns de nos concitoyens perdre leur propriété, par vente pour taxes, avant qu'ils aient eu l'avantage d'une proposition raisonable leur donnant une extension de paiement.

Les compagies de prêts le font en faveur de leurs emprunteurs, nous ne voyons pas bien pourquoi une corporation municipale ne pourrait en faire autant.

Que la corporation municipale achète la propriété et en conserve le titre pour donner au contribuable le première droit de rachat, à des conditions raisonables, nous n'y voyons aucune objection.

Ce que nous demandons et nous espérons nous faire assez clairs sur ce point, c'est qu'un propriétaire ne puisse pas être dépouillé de son bien, au profit d'un plus heureux, avant qu'il ait reçu de la corporation municipale, dont il est un des membres, l'aide nécessaire pour lui permettre de conserver son domaine, s'il le désire et si de son côté il est prêt à faire sa part dans le marché.

Nous croyons que la question vaut la peine d'être étudiée et qu'elle mérite l'attention de nos concitoyens.

LA SOCIETE DES NATIONS

(15 février 1919)

Nous connaissons enfin les statuts de la Société des Nations. Ils comprennent 26 articles que l'on lira plus loin. Nous ne pouvons entreprendre ici de les examiner en détail. Disons seulement qu'ils portent la marque tangible de la hâte avec laquelle ils ont été rédigés. A jour fixe, la marchandise devait être prise en charge par le George-Washington, qui, comme on sait, appareille ce matin pour l'Amérique. On a donc rassemblé du mieux qu'on a pu les matériaux contraires qui s'offraient.

Le projet actuel procède de deux conceptions distinctes. Conception d'un sur-Etat, supérieur aux nations, absorbant partie de leur souveraineté. Conception d'une grande alliance où divers Etats, égaux en droit et gardant leur indépendance, associent leurs forces dans une pensée de défense commune. Tout un appareil de conseil exécutif, de conseil des délégués, de secrétariat, de tribunal d'arbitrage (imité du tribunal de la Haye) est en façade. La réalité qui se cache derrière, ce sont les deux théories qui viennent d'être indiquées. M. Wilson et ses collaborateurs ne sont pas arrivés à se décider franchement pour l'une ou pour l'autre. Quand on parcourt les divers paragraphes, on croit les voir lutter toutes deux pour la prédominance. La lutte n'est pas finie. Si l'on vise à donner quelque cohésion à l'ensemble, il faudra choisir.

Pour déterminer son attitude à l'égard du plan qui lui est soumis, la France, qui est le pays du monde le plus exposé au péril guerrier, n'a qu'une question à poser: "Dans quelle mesure assure-t-on ma protection?"

Voici les garanties qu'on lui donne :

D'abord, limitation des armements. Le pacte de la Société des Nations impose cette limitation aux puissances participantes et le traité de paix l'imposera à coup sûr aux puissances ennemies. Mais tout aussitôt—et il n'en pouvait être autrement—une exception est formulée. La "sécurité nationale", la "situation géographique", les "circonstances" permettront des préparatifs exceptionnels. C'est sans doute à ce titre que les Etats-Unis se déterminent en ce moment à consacrer annuellement des milliards à la construction d'une grande marine. Rappelons aussi qu'après 1807 la Prusse, en dépit de la limitation de ses armements et grâce à la conscription (que les 26 articles n'interdisent pas), a pu s'armer tout entière. Il faut aussi compter avec les inventions nouvelles. Garantie bien incertaine, on le voit.

Le comité de rédaction de l'hôtel Crillon n'en a même pas tiré tout le parti possible. Ainsi qu'il l'a révélé dans son discours de cet après-midi, M. Bourgeois lui avait proposé l'addition suivante à l'article 8 : "Les hautes puissances contractantes, résolues à se donner franche et pleine connaissance mutuelle de l'échelle de leurs armements et de leur programme militaire et naval, ainsi que des conditions de leurs industries susceptibles de s'adapter à la guerre, institueront une commission chargée des constatations nécessaires." Ce texte a été repoussé.

Ensuite, abolition de la fabrication privée du matériel de guerre. Cette sauvegarde repose sur l'idée que les chefs des grandes usines d'armement peuvent réussir à jeter un Etat dans la guerre afin de réaliser de gigantesques profits. C'est une explication, mais bien partielle, des origines d'une guerre d'agression. Si la compagnie Krupp avant été propriété de l'Etat prussien, la guerre de 1914 n'aurait-elle pas éclaté?

Enfin—et c'est au fond la seule grande assurance—concours militaire des pays adhérents. Malheureusement, aucune clause ne prévoit qu'à l'avance les dangers de guerre seront étudiés et les mesures nécessaires prises en commun. L'article 9 parle d'une commission qui donnera des avis! Ici encore M. Léon Bourgeois a voulu renforcer le projet. Il a proposé "qu'un organisme permanent fût constitué pour prévoir et préparer les moyens militaires et navals d'exécution des obligations que la présente convention impose aux hautes puissances contractantes et pour en assurer l'efficacité immédiate dans tous les cas d'urgence." Sa voix n'a pas prévalu.

Il est évident que nous ne pouvons en rester là. Lors de la discussion définitive, force sera de poser nettement la question.

Ou la Société des Nations, répondant à la conception du sur-Etat, créera des forces internationales capables de faire face au danger et de maintenir la paix. Ou chaque Etat particulier devra garder l'entière liberté de conclure des alliances militaires. Personnellement, contrairement à l'opinion que paraît avoir professé le gouvernement français, le deuxième système nous paraît préférable au premier. On n'est jamais aussi bien gardé que par soi-même, et d'autre part, quelque avantage passager qui puisse s'offrir, nous n'avons aucun intérêt à pousser la Société des Nations vers l'idéal du sur-Etat, où tant d'abîmes la guettaient. Mais la Conférence devra être mise en demeure d'opter pour l'une ou l'autre thèse.

Nous sommes forcés de conclure : les 26 articles ne nous apportent pas la sécurité. Tant qu'ils ne sont pas réformés, nous ne pouvons rien leur sacrifier de nos moyens de défense.—PERTINAX.

* * *

Nous espérons n'être pas indiscrets en exposant à nos amis américains quelles sont en ce moment les inquiétudes d'un grand nombre de Français. Avant de le faire, je les prie de vouloir bien se mettre à notre place et de retenir que c'est un paysan champenois qui leur parle.

J'entends par là un descendant de terriens. Ses ancêtres ont vécu des siècles dans le même canton, cultivant la terre, et chaque fois que cela était nécessaire, s'armant pour la défendre avec énergie. Aussi pour nous, après le métier de cultivateur, il n'en est pas de plus beau que celui de soldat, ce qui n'était pas le cas en Amérique.

Nous sommes donc un vieux peuple chez qui le besoin de se défendre a dévelopé le goût des armes, et nous "savons de guerre" plus que vous autres. Nous n'avons pas grand mérite, car de même que l'on devient forgeron en forgeant, nous sommes devenus bons soldats à force de combattre.

Songez que nous autres, Champenois, gens de l'Est, avons eu à subir vingt-huit invasions, dont six en cent vingt-trois ans. En réparant la maison où mon père est mort, les ouvriers montraient les traces de l'incendie allumé par nos ennemis en 1814. Et en 1914, il s'en est fallu d'une bonne étape que le village ne disparût encore dans les flammes qu'on voyait à l'entour dévorer dix-sept villages en même temps.

Il est évident, vous le comprendrez sans peine, que des hommes dont le pays a été dévasté durant deux mille ans par les Teutons, les Vandales, les Huns et tant d'autres variétés de l'espèce boche, ne sauraient envisager les faits actuels sous le même angle que vous autres, gens qui vivez bien tranquilles de l'autre côté de l'aimable Atlantique.

Un habitant du Kentucky ou du Connecticut ou de San Francisco ne saurait comprendre les besoins de la vieille Europe. Bien que vous nous accordiez gentiment votre sympathie, vous ne sauriez deviner à première vue les besoins du très, très vieux peuple que nous sommes.

Etant moins guidés que nous par les traditions du passé, vous voyez d'un peu haut les affaires de l'Europe où vous êtes décidés d'intervenir généreusement.

Nous nous expliquons que vous n'ayez pas compris dès l'abord le grand danger dont l'Allemagne menaçait la civilisation, parce que vous ne connaissiez pas les Boches.

Et puis, vous vivez à l'aise dans un vaste et beau pays, où l'abondance des matières premières facilite l'acquisition de la richesse. Vous êtes, en outre, à l'abri des attaques derrière vos océans, n'ayant pas d'ennemis pour ainsi dire. Vous avez donc une tendance à l'indulgence, et un penchant pour les solutions pacifiques, et vous ne soupçonnez pas les dures nécessités que sa situation géographique impose à la France.

Supposez un instant que, dans vos Etats-Unis, vous soyiez quarante millions à peine, avec pour voisins quatre-vingt millions de Peaux-Rouges, au lieu des trois cent mille qui sont dans vos réserves, mais des Peaux-Rouges bien armés, avides, pillards, féroces, des Boches enfin, en comparaison de qui vos Apaches étaient des agneaux.

Ces Peaux-Rouges, qui vous ont envahis sans arrêt depuis que vous existez, viennent de tuer dix-huit cent mille des vôtres. Ils en ont estropié trois cent mille. Ils ont ruiné à jamais vos terres les plus fertiles, détruit les forêts, les usines, les mines, abattu même les arbres fruitiers, anéanti des villes entières, souillé les femmes, les filles, traité les non combattants en escaves, torturé les prisonniers. Bref, ces Peaux-Rouges se sont conduits comme des Boches.

Mais vous les avez vaincus, et votre première idée est de les obliger à réparer les dommages qui seront réparables, à les punir de leurs crimes, à prendre des garanties pour qu'un si horrible sort soit épargné à vos enfants qui survivent à l'horrible hécatombe.

S'il en était ainsi, nous nous mettrions à votre place, et nous trouverions vos désirs bien naturels. Admettez un instant ce renversement de l'Histoire, et vous imaginerez sans peine les craintes de vos paysans fixés près des frontières, et qui, depuis des siècles, sont exposés aux attaques des Peaux-Rouges.

Leur état d'esprit serait ce qu'est le nôtre actuellement. Songez que nous avons un horizon un peu étroit. Cela se comprend, quand vingt générations ont cultivé le même sol, mené une vie monotone réglée par les saisons, allant à la semaille, à la moisson autour du même clocher que les tombes des parents entourent. Nous ne nous en éloignons que pour le service militaire, et quand l'alarme est donnée, que le tocsin sonne, nous quittons la charrue à regret, mais nous prenons tout de même le fusil d'une main ferme. Nous faisons le même métier depuis si longtemps que nous vous apparaissons bien routiniers. Et voilà pourquoi nous sommes terre à terre en politique.

Aussi, à ce moment où vont se décider notre sort, notre avenir, notre sécurité, nous nous en tenons aux faits, et nous nous étonnons par exemple qu'on nous propose de lâcher la proie pour l'ombre.

Et d'abord nos alliances qui existent, pour une Société des Nations qui existera peut-être un jour. Ses auteurs la veulent parfaite, mais nous sommes sceptiques. Et nous nous disons qu'une société assurant la paix du monde, c'est le pendant de la jument du paladin Roland, qui avait toutes les qualités, mais elle ne vécut jamais que dans l'imagination du trouvère.

De solides alliances sont préférables. **Gabriel BONVALOT.**

(A Suivre)

UNE GRANDE OEUVRE FRANCAISE

Dimanche dernier, dans la grande salle des oeuvres diocésaines, une assemblée nombreuse était réunie. Une assemblée d'hommes. On y remarquait des vieillards et des hommes mûrs. Au milieu d'eux quelques groupes d'adolescents. Les jeunes générations manquaient. Grâces à Dieu, ce n'est plus la guerre; mais c'est encore la mobilisation.

Cependant, malgré l'absence des jeunes l'auditoire était considérable. Il se composait exclusivement de confrères de Saint Vincent de Paul appartenant aux conférences de Paris.

Et, perdu dans la foule, en écoutant les rapports et les allocutions qui se succédaient, nourris de faits et pénétrés de coeur et de pensée, mon imagination ne pouvait se défendre, à certains moments, de s'enrôler au loin, par delà l'Océan vers ces pays canadiens français, que je visitais l'année dernière, à pareille époque.

C'est que, là aussi, j'eus le bonheur de prendre part à des assemblées du même genre, et sur tous les points fondamentaux, la ressemblance était si parfaite entre mes souvenirs d'antan et la réalité d'aujourd'hui, que je me demandais, parfois, si j'étais bien de retour à Paris ou si plutôt je ne me trouvais pas encore à Québec.

La Société de Saint Vincent de Paul, en effet, présente à travers les nations les plus diverses et les plus lointaines, une admirable unité d'organisme et d'esprit. Elle est vraiment, dans toute la valeur du terme, une oeuvre catholique, c'est-à-dire universelle. Elle n'a eu besoin d'espérer, dans ses principes et dans ses statuts, aucune modification essentielle, pour s'adapter aux progrès matériels accomplis depuis bientôt un siècle et aux pays multiples où elle a pris racine. Elle est, toujours, et partout la même. Les initiatives nouvelles, greffées peu à peu sur cette visite du pauvre à domicile, qui demeure sa base et son foyer, ne sont que l'épanouissement normal et régulier de sa vie féconde.

Et c'est en France que cette magnifique institution est née; c'est en France qu'elle a gardé son centre; c'est de France qu'elle rayonne a travers le monde.

Et a quelle époque est-elle sortie de l'âme française? Au lendemain de cette Révolution qui semblait devoir trahir en nous la sève catholique et, de notre sol, extirper jusqu'aux racines de la vieille foi!... Pendant qu'elle période a-t-elle étendu ses rameaux sur les peuples? Au cours même de ces années douloureuses et parfois angoissantes, où tant d'étrangers s'imaginent encore que la France n'a exporté que les principes antireligieux, immoraux et désordonnés!... En quel temps, l'avons nous vue, dans notre pays même, se couvrir de fleurs et de fruits nouveaux, conquérir des sympathies et des activités nouvelles? Au plus fort de ces jours pénibles, chargés d'orages et de persécutions...

Quelle leçon, quelle révélation même, à certains yeux!

Aussi, rien n'est-il plus propre à manifester la vitalité de la France catholique et les desseins providentiels en faveur de notre patrie!

Les conditions qui ont environné chez nous le berceau et la croissance de la Société de Saint Vincent de Paul, attestent et font briller d'un vif éclat les deux qualités maîtresses qui ont donné a notre race, au cours de notre histoire, un si beau et si puissant rayonnement à travers le monde: l'ardeur de la charité et le zèle de l'apostolat.

L'oeuvre fondée par Ozanam est une des plus ingénieuses et à la fois des plus saintes inventions de la charité; ele est devenue, par l'action de la France, un des plus souples et des plus efficaces instruments de l'apostolat.

Et, d'autre part, elle témoigne, que l'apostolat n'est point chez nous l'apanage d'une élite de missionnaires et de religieuses; il brûle au coeur des laïques aussi bien que dans l'âmes des prêtres et des soeurs. Après l'héroïsme et le dévouement de nos pionniers de l'Evangile, c'est par cette institution laïque, en effet, que la Frane au cours du dix-neuvième siécle, à le mieux affirmé et le mieux rempli sa mission d'apôtre.

Qu'on ne m'accuse point d'apporter, dans ces réflexions, trop d'amour propre national. Ce ne sont pas des impression que j'épanche ici, ce sont des faits que je constate. Et, en les rappelant mon esprit est beaucoup moins soucieux d'en tirer un sujet d'orgueil que d'y chercher un motif de reconnaissance et un sentiment de responsabilité. Mais, au surplus, je tiens à faire observer que, cet éloge de la France charitable et apôtre, ce n'est pas dans mon propre fonds que je le précise; en le répétant, ce sont des louanges entendues l'année dernière au Canada, que je résume. Les Canadiens Français qui furent les premiers dans le monde, à recueillir la nouvelle semence, aiment à souligner que cette oeuvre, admirablement développée chez eux, est un des bienfaits donts ils sont redevables à leur ancienne mère-patrie.

Mais j'ai noté que les conférences de Saint Vincent de Paul en symbolisant notre esprit charitable et apostolique affirmaient aussi les dilections et les prévenances divines en notre faveur.

Elles semblent indiquer, en effet, dès le lendemain de la Révolution, la Providence ayant le dessein de refaire une France catholique, en disposait amoureusement les fondations profondes. En face des mouvements populaires qui allaient tour à tour bouleverser l'ordre social et tendre à l'organiser sur des bases irréligieuses, elle dressait dans l'humilité d'un début qui ne laissait pas prévoir une aussi merveilleuse expansion, l'édifice destiné à combattre efficacement la révolution future. Par le contacte intime et fraternel qu'elles allaient établir entre les catholiques et les misères du peuple, par l'esprit profondément social dont elles devaient pénétrer leurs membres, par l'expérience qu'elles ne manqueraient pas de leur procurer, les conférences de Saint Vincent de Paul étaient appelées à devenir le grand noviciat des hommes d'oeuvres; elles devaient engendrer ces générations de catholiques, dont les études et les efforts couvriraient progressivement le pays de ce réseau d'institutions ouvrières chrétiennes qui constituent, à l'heure actuelle, au milieu des menaces et des agitations socialistes, une de nos forces et de nos espérances.

Un exemple entre mille. Un des compagnons d'Ozanam trouve dans l'apostolat des conférences, le germe ou la confirmation d'une vocation sacerdotale. Prêtre, il fonde une congrégation qui, sous le patronage encore de Saint Vinvent de Paul, étendra sur le peuple un nouveau rameau de charité. Un des membres de sa congrégation crée, selon ses principes un cercle catholique ouvrier. Au lendemain de la guerre et de la Commune, un officier catholique, Albert de Mun, cherchant avec passion le moyen de reconquérir la masse ouvrière à l'église apprend l'existence de ce cercle et lui emprunte la formule et l'esprit d'une oeuvre générale. Cette oeuvre à son tour, enfante une grande école sociale catholique et toute une génération de chrétiens apôtres et militants qui multiplieront des institutions nouvelles. Ainsi la charité d'un Ozanam rebondit de coeur en coeur, allumant partout des foyers de plus en plus ardents et de plus en plus vastes. La petite flamme est devenue un grand incendie.

Et c'est pourquoi, lorsqu'on étudie les conférences de Saint Vincent de Paul on se sent transporté d'un espoir invincible dans les destinées de la France. Dieu ne peut pas ne pas avoir de grands et longs desseins sur un peuple auquel il confie le mandat de lever et de porter dans le monde un tel flambeau.

La Société de Saint Vincent de Paul, au surplus, tout en rayonnant à travers les peuples et en donnant naissance, autour d'elle par son seul exemple à tant do'euvres variées, continue son action personnelle et directe, et la poursuit en France aussi bien que partout ailleurs.

Elle est toujours chez nous un noviciat de vocations charitables et sociales, une excitatrice de créations catholiques et populaires. Quand on assiste à une réunion générale comme celle qui me fournit l'occasion d'écrire cette correspondance, on est frappé de voir assemblés des hommes éminemment représentatifs de l'action chrétienne ouvrière, sous toutes ses formes et dans tous ses milieux; et, interrogez l'un d'eux, au hasard, il vous répondra presque certainement que c'est dans la conférence de sa paroisse, de son collège, de son association de jeunesse, qu'il commença son éducation d'apôtre. Et, d'autre part, lorsqu'on étudie les rapports de la société, on admire avec quelle facilité d'aptation et quelle fidélité elle apporte aux besoins nouveaux de nouveaux secours.

Elle a montré, durant ces quatre années tragiques, à la fois cette souplesse d'initiatives et cette immutabilité d'esprit. La guerre loin de ralentir ou d'entraver son apostolat, en a multiplié les ressources et les formes. Les conférences de Saint Vincent de Paul ont su fonctionner jusque sous le joug ennemi, dans les régions du Nord; jusque dans les camps d'Allemagne au milieu des rigueurs de la captivité; jusque dans les tranchées du front, devant la mort. Et, à l'arrière, grâce à la persévérance des anciens, grâce à la précocité des plus jeunes, elle a tenu, elle à progressé.

Ce magnifique faisceau de vaillances et de dévouement, charitables, fécondé par le sang des centaines de membres, qui se sont offerts en holocaustes pour le relèvement etla grandeur de la patrie, assurent à la Société de Saint Vincent de Paul avec la grâce divine, un redoublement d'activité qui à son tour, aidera la France catholique à reprendre et à poursuivre, à travers les nations sa mission séculaire.

François VEUILLOT.

LA MUSIQUE A L'UNION CANADIENNE

La grande répétition générale du concert sacré est fixée au dimanche, 6 avril. Y seront admis tous les élèves de nos écoles et de nos institutions religieusese, moyenant un prix d'entrée de 20 sous.

Toute la matière du concert, qui aura lieu le soir du dimanche des Rameaux, sera intégralement exécutée ce jour-là, avec accompagnement d'orchestre. Ce sera, sans nul doute, le premier succès, aurore du grand succès qui attend la chorale de l'Union Canadienne pour le 13 de ce mois.

Les "Sept Paroles du Christ" seront exécutées en entier, avec les solistes suivants : Madame E. Belair, Mme Ph. Bissette, Mlle Bernadette Renaud, MM. L.-S. Hélie, Joseph Saint-Jacques, Emile Langlois et Edmond Beaudry.

En plus les extraits suivants du "Stabat mater" de Rossini :

Cujus animam—Solo .. M. L.-S. Hélie
Quis est homo—Duo ....
Mesdames Turnbull et Rignold
Fac ut portem—Solo— Mme Rignold
Inflammatus—Solo et choeur ......
Madame Turnbull

La distribution des solos nous donne une excellente idée de ce que sera l'issue de cette fête artistique. Il ne dépend plus maintenant que du public de manifester son encouragement à l'organisation qui aura mené à bonne fin une si magnifique entreprise. L'enlèvement des billets indique d'ailleurs qu'en dépit de certains nuages, plutôt imaginaires que réels, on ne marchande pas son enthousiasme à l'oeuvre dont il s'agit.

Nous invitons donc instamment la jeunesse de nos institutions à venir préluder à la formation de son goût, en assistant à la répétition de dimanche, le 6 courant, qui commencera à 4 heures précises.

Le Comité de Presse de l'Union Canadienne.

M. JOHN HEARN

M. John Hearn qui est mort mercredi dernier à Saint-Boniface chez son fils M. Joseph Hearn, 44, rue Hamel, était un de nos pionniers les plus considérés. M. Hearn avait été employé télégraphiste au Grand Tronc, dans la province de Québec, plusieurs années avant de venir dans l'Ouest. Il arriva dans notre pays en 1879 et entra au service du C.P.R.; de 1882 à 1907 il représenta cette compagnie dans notre ville.

Il laisse six fils qui sont tous euxmêmes employés dans les chemins de fer : William Hearn, surintendant général de la Télégraphie Postale à San Francisco; Archie, du C. N. R., Saskatoon; George du C.N.R., Odessa; Edward du C.P.R., Winnipeg; Joseph, ancien employé du C.N.R., et Frank du G.T.P., soldat retourné du front, blessé.

M. Hearn était profondément estimé, surtout des anciens, qui le connaissaient intimement. Les funérailles ont eu lieu vendredi à la cathédrale de Saint-Boniface. Le célébrant était M. l'abbé Jubinville. Les porteurs étaient MM. F. Lavoie, A. Potvin, J.-A.-F. Bleau, J.-J. Daoust, M. Sweeney, A.-S. Dussault.

Nous offrons à la famille nos condoléances les plus sincères.

LA SITUATION OUVRIERE

Les patrons font des rapports hebdomadaires au département du travail.

Les rapports hebdomadaire qui sont envoyés régulièrement par les patrons ouvriers du ministère du travail, permettent à ce dernier de se tenir constemment au courant de la situation de l'employé dans toutes les parties du Canada. Le nombre patrons qui fournissent des rapports est suffisamment considérable pour permettre de juger avec assez de justesse de la situation ouvrière et industrielle. Ainsi, pour la semaine terminant le 15 mars, des rapports ont été reçus de 2554 patrons. Ceux-ci employaient à cette date 282743 personnes réparties dans toutes les provinces, excepté celle de l'Ile du Prince Edouard.

Ces rapports indiquent égalementale nombre de personnes qui seront sur la liste de paye la semaine suivante. De cette façon, le ministère de travail sait parfaitement à la fin de chaque semaine, quelle sera la véritable situation la semaine suivante. On peut alors se rendre compte s'il y a augmentation ou diminution dans le nombre d'employés dans chaque province.

Les derniers rapports reçus sont encourageants, si l'on tient compte des circonstances et du fait que certaines industries ont réduit le volume de leur production. On considère que la diminution dans le nombre des employés est presque insignifiante, et rien ne semble faire prévoir que cet état de chose ne sera pas maintenu.

Le Comité de Rapatriement.

NOUS SAVONS MAL L'HISTOIRE DE NOTRE RACE

(Suite)

Erckmann et Chatrian ont pour génie de rapporter les choses qu'ils ont vues et les récits qu'ils ont entendus dans leur jeunesse. Il y a de grandes chances que les noms qu'ils citent dans les Vieux de la Vieille soient réels et surtout pour que leurs personnages aient existé tels qu'ils les dépeignent. Quelqu'un de bien placé pour en juger me dit qu'il a souvent retrouvé dans leurs oeuvres, fort bien décrits et nommés exactement des personnages qu'il avait connus dans son enfance. Les "Vieux de la Vieille", ce roman délicieux où un vieux grognard, au coeur ingénu, initie un petit Lorrain au culte de la gloire et de la patrie, est un précieux document sur l'état d'esprit rhénan, sur la fierté et le ressort du vieux monde gaulois en face des Germains. J'en trouve une charmante confirmation dans ce journal de route de mon grand-père Barrès, officier de la garde impériale, que j'entr'ouvrais l'autre jour pour vous donner une idée de l'esprit français du Palatinat en 1813.

Le commandant Barrès raconte que le matin du 18 octobre 1830, comme il cheminait en tête de son bataillon, sur la route de Bitche à Strasbourg, à peu près à une demi-lieue de Lembach, il vit venir à sa rencontre "une espèce de troupe armée, marchant en colonne, tambour battant, drapeau déployé. Arrivée à portée de la voix, cette troupe s'arêta et son chef cria : "Qui vive!" Après les réponses d'usage, ce chef s'approcha de moi, me salua de l'épée et me dit que les citoyens de Lembach recevraient avec plaisir les soldats du brave 15e léger. Ce capitaine était un gamin de quinze ans, de très bonne tournure et montrant beaucoup d'aplomb. Il commandait une compagnie de plus de cent jeunes gens, de 12 à 15 ans, bien organisée, ayant tous ses officiers, ses sous-officiers ses caporaux, ses tambours, son porte-drapeau et sa cantinière. Rien n'y manquait, pas même l'instruction l'ordre et le silence. Après avoir causé quelques minutes avec cet intéressant jeune homme, je lui dis de prendre la tête de la colonne, de nous conduire sur la place où nous devions nous arrêter et de venir ensuite dîner avec moi. Ce qu'il accepta avec une grande satisfaction.

"J'appris à mon arrivée au gîte d'étape que c'était un capitaine en retraite qui avait eu la patience d'instruire et d'organiser ces enfants avec tant de succès. Ils faisaient plaisir à voir. Ils avaient pour armes de grands sabres en bois dont les chefs, décorés d'épaulettes ou de galons, selon leur grade, faisaient souvent usage sur le dos de leurs subordonnés."

(A Suivre)

THEATRES

ORPHEUM—Cette semaine Lucille Cavanagh, la danseuse populaire, assistée de Mlle Craig comme violoniste.

PANTAGES Cette semaine Camp Dix Jazz Band et Martha Russell.

DOMINION Cette semaine Henry Walthall.

DECES

La semaine dernière est décédé M. Edmond LaFrance âgé de 24 ans, il laisse pour pleurer sa perte une femme et un enfant a qui nous offrons nos sincères sympathies.

REMERCIEMETS

Les familles Brault et LaFrance remercient tous les amis et les personnes qui ont bien voulu témoigner de la sympathie dans leur deuil à l'occasion de la mort d'Edmond LaFrance.

Le Ministre des Travaux public recevra jusqu'à midi, Mercredi le 16 avril 1919, des soumissions pour une allonge à l'usine du pouvoir et la buanderie, à l'hôpital militaire de Winnipeg (Tuexdo), Man., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'envelope, en sus de l'adresse, les mots : "SOUMISSION POUR UNE ALLONGE A L'USINE DU POUVOIR ET LA BUANDERIE, HOPITAL MILITAIRE, WINNIPEG (TUXEDO).

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission aux bureaux de l'Architecte en Chef, du misitère des Travaux publics, Ottawa; du Surintendant des Hôpitaux Militaires, Edifice Notre Dame Investment, Winnipeg; de l'Architecte résident, Winnipeg, Man.: du Commis des Travaux, Régina, Sask.; du Surintendant des Edifices publics, Station Postale "F", Toronto, et du Surintendant des Edifices publics, bureau de poste central, Montréal, Qué.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p. c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèque compléter le montant.

Par ordre,

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, le 19 mars, 1919. 18—19

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est la présente donnée que **Derrick Arthur Hayden**, de la Cité de Port Arthur dans le District de Thunder Bay, conducteur, fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un bill de divorce de sa femme, **Tydvil Hayden**, pour cause de adultère.

Daté à Port Arthur ce douzième jour de décembre 1918.

KEEFER, KEEFER & TOWERS,
Port Arthur, Ont.

Solliciteurs pour Derrick Arthur Hayden.

5—26

Une Oeuvre Patriotique

On Prend Soin de 180 Bébés qui Arrivent à Halifax

Le Comité de Rapatriement a été informé qu'au dernier voyage du navire "Mégantic", celui-ci a débarqué à Halifax 600 femmes et enfants, et de ces derniers 180 enfants étaient agés de moins de douze mois. Ce contingent de femmes et d'enfants a été reçu par un comité spécial de dames de Halifax qui coopèrent à l'oeuvre du Comité de Rapatriement, en ce qui concerne le retour des soldats au pays, en prenant soin des femmes et des enfants à leur arrivée au Canada.

Quelques semaines avant l'arrivée du "Megantic", un autre navire débarquait à Halifax près de mille femmes et enfants. Le comité de femmes de Halifax qui acceuille les femmes et les enfants qui arrivent dans cette ville, se compose d'environ cent personnes qui se rendent à l'arrivée d'un navire peu importe l'heure ou que se soit le jour ou la nuit.

Un édifice est consacré à la réception des femmes et des enfants. Des chambres bien amménagées, bien éclairées et confortablement chauffées, sont mises à la disposition des mères et des enfants. Il ya là également des lits pour les bébés, des chambres ou les mères peuvent se reposer, et une immense salle à manger ou l'on sert des repas à un prix très modéré. Ainsi, on sert deux grandes sandwishes avec une tasse de thé ou de café pour dix sous. Dans le cas ou l'on n'a pas suffisamment d'argent, des repas sont servis gratuitement. Le lait est servi gratuitement aux enfants.

Un département spécial est réservé aux mères qui veulent donner un bain aux enfants, et cette pièce est toujours en grande demande.

L'établissement est ouvert jour et nuit afin de fournir l'accommodation nécessaire aux personnes qui n'ont que des moyens limités. Le soir, on donne des concerts comme divertissement aux voyageuses qui viennent d'arriver.

Une attention toute spéciale est apportée aux malades. On les transporte à l'hopital et on se fait un devoir d'aller les visiter souvent.

A Montréal, la Société de la Croix Rouge a une garde-malade au port d'arrivée des navires et aux gares de chemins de fer, et ces gardes-malade donne des conseils et des soins surtout aux jeunes mères qui voyagent avec des enfants.

Les compagnies de chemins de fer, de même que le service d'immigration aux points de débarquement en ce pays déploient toute l'attention possible envers les voyageurs et les voyageuses, et ne négligent rien pour leur donner le confort moral et physique.

Le Comité de Rapatriement.

L'alimentation des volailles

Les volailles auxquelles on donne du blé d'Inde rond se remplissent très rapidement l'estomac tout en ne prenant que très pue d'exercice. Elles deviennent trop grasses et cessent de pondre. Il vaut beaucoup mieux concasser le grain de blé d'Inde en petits morceaux que l'on répand dans la litière, où les poules sont obligées de gratter pour le trouver. Par contre les volailles ne sont pas friandes de l'avoine donnée ronde, à moins qu'elle ne soit préparée d'une certaine façon. Une nouvelle avoine appelée "Liberté" créée à la ferme expérimentale centrale, et qui vient d'être présentée au public, se débarrasse de sa balle au battage; elle a donc une valeur spéciale dans l'alimentation des volailles.

Nous trouvons ces renseignements dans un bulletin qui vient d'être publié: le bulletin No 91 des fermes expérimentales du Dominion, intitulé "L'Alimentation des volailles" et qui traite de ces aliments d'une façon très complète. Les sujets suivants sont discutés : ration équilibrée, grain et ses produits, verdures, nourritures animales et nourritures minérales, comment combiner et employer ces nourritures dans l'alimentation des poules, dindons, pintades, canards et oies. On peut se procurer ce bulletin gratuitement en s'adressant au bureau des Publications, Ministère Fédéral de l'Agriculture, à Ottawa.

NOTES LOCALES

M. Hector Savaria à le contrat pour les nouveau réparages de la résidence de M. l'avocat Roy. M. J. Daoust a eu le contrat pour le système de chauffage.

Notre confrère, "la Libre Parole" est paru pour la dernière fois la semaine dernière

Dimanche prochain à 4 heures aura lieu à la cathédrale une répétition du concert sacré pour les enfants. Prix d'admission, 20c.

Nous avons de l'eau douce de Shoal Lake depuis quelques jours. Elle est très bonne.

Mme Veuve J.-H.-O. Lambert est partie la semaine dernière pour Sioux Lookout, Ont., en promenade chez son fils M. l'abbé Lambert.

M. Hector Savaria est occupé à poser des foundations à l'hôtel Québec.

Depuis dimanche dernier les compagnies de chemin de fer ont avancés l'heure des trains de une heure.

Les RR. PP. Rédemptoristes ont commencé à la cathédrale dimanche dernier une retraite pour les dames et demoiselles de la paroisse. La semaine prochaine elle sera pour les messieurs.

Les crêmeries ont diminué le lait de 1 sous la pinte depuis samedi dernier.

M. Télesphore Pelletier est arrivé hier d'un voyage au Lac du Bonnet où il était allé visiter son fils et plusieurs amis.

Assemblée de la Chambre de Commerce ce soir à 8 heures à l'Hôtel-de-Ville.

Le magasin départemental de La Maison Blanche annonce dans leurs vitrines un bel assortiment de tapisserie.

ALLIANCE FRANCAISE

Monsieur le Porfesseur Charles Muller donnera sa quatrième conférence sur l'Alsace, le mercredi, 9 avril, dans la grande salle de l'Université du Manitoba rue Kennedy.

Cette conférence, qui aura pour sujet "Les Alsaciens en général", sera illustrée de projections lumineuses et nous fera connaître le paysan, ses habitations, ses costumes, ses traditions et moeurs ainsi que le citadin de vieille roche.

Avec le talent descriptif que possède M. le Professeur C. Muller, c'est une soirée instructive et intéressante en persepctive. N'oubliez pas la date, mercredi 9 avril.

PETITES ANNONCES

IN THE KING'S BENCH

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF JOSEPH LEON CHAMPAGNE (Deaceased)

NOTICE TO CREDITORS

All claims against the above estate must be sent to the undersigned, at the office of Messrs. Bernier, Blackwood & Bernier, Barristers and Solicitors, 401 Somerset Block, Winnipeg, in Manitoba, on or before the 10th. day of May, A. D. 1919.

Dated at Winnipeg, in the Province of Manitoba, this 28th day of March, A. D. 1919.

"MARIE-ANNE CHAMPAGNE",
Executrix.
19—20

CITY OF ST. BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby given that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned:

No. 1122—To sell the old dwelling situate at the West end and the North side of what was formerly known as the "Broadway Bridge".
No. 1124—To borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00.
No. 1125—To provide for assessment for cost of sewer on Bertrand street, from DesMeurons street to Youville st.
No. 1126—To provide for assessment for cost of sewer on Youville street from Bertrand street to Eugenie street.
No. 1127—Consolidating By-Laws Nos. 1125 and 1126.
No. 1128—To provide for raising of of money in anticipation of the sale of debentures and to authorize the issue and sale of temporary debentures.
No. 1129—To provide for the raising money in antiipation of the sale of debentures and to authorize the issue and sale of temporary debentures.
No. 1130—To open and close lanes in Plan No. 2005.
No. 1131—Fixing indemnity of Aldermen for 1915.
No. 1132—Fixing Tax Rate for 1915.
No. 1134—To borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00.
No. 1135—Appointing two auditors for the year 1916.
No. 1136—To provide for the collection of taxes by distress and sale of goods.
No. 1139—To borrow from Banque d'Hochelaga $250,000.00.
No. 1140—Respecting appointment of Inspector of Licenses and the issue and collecting of Licenses.
No. 1145—Amending No. 794 respecting regulation of streets and for preservation of order.
No. 1143—Fixing indemnity of Aldermen for 1916.
No. 1144—Fixing Tax Rate for 1916.
No. 1146—Authorizing Mayor and Treasurer to make temporary loans from ratepayers and others.
No. 1147—To open and continue Archibald street.
No. 1148—To open Dupuy Avenue.
No. 1149—To amend By-Law No. 903, respecting Water rates.
No. 1150—Amending No. 1135, re appointment of Two Auditors for 1916.
No. 1151—To Borrow from Banque d'Hoehelaga $250,000.00.
No. 1153—Apointing Two Auditors for 1917.
No. 1154—Appointing Two Assessors for 1917.
No. 1156—Fixing indemnity of Aldermen for 1917.
No. 1157—Fixing Tax Rate for 1917.
No. 1158—To open and close lanes in Plan No. 1116.
No. 1159—To grant to Greater Winnipeg Water District the use of a portion of Dawson Road.
No. 1160—Respecting the weighing of coal or measuring of cordwood.
No. 1161—Appointing two Assessment Commissioners for 1918.
No. 1162—To borrow $250,000.00 from Banque d'Hochelaga.
No. 1163—Appointing Two Harbour Commissioners.
No. 1164—Fixing indemnity of Aldermen for 1918.
No. 1165—Fixing the Tax Rate for 1918.
No. 1166—To prolong Mazenod Road across Lots 122 and 121 R. C. M. P.
No. 1169—To authorize the paving of Marion street from Dawson Road to DesMeurons street in agreement with the Manitoba Government.
No. 1171—Repealing Nos. 430 and 595 relative to appointment of J. B. Coté, City Clerk and Treasurer.
No. 1172—Appointing Ernest Gagnon, City Clerk, and J. C. Dussault City Treasurer.
No. 1173—Amending By-Law No. 794, respecting regulation of streets and for preservation of order thereon.
No. 1174—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate for S. 24 ft. of Lot 4 Block 1 DGS 80 plan 1201.
No. 1175—To determine the "Business Assessment" and to levy Business Tax on said Assessment.
No. 1176—Appointing Two Assessment Commissioners for 1919.
No. 1177—Authorizing Transfer of Tax Sale Certificate.
No. 1178—To borrow $400,000.00 from Banque d'Hochelaga.
No. 1179—To provide for assessment for cost of opening Dupuy street.
No. 1180—To provide for assessment for cost of 20 ft lane between Provencher Avenue and Dumoulin Street from Tache Avenue to St. Joseph street.
No. 1181—To provide for assessment for cost of granolithic sidewalk on South side of Marion Street from Tache Avenue to Kenny Street.
No. 1182—To provide for assessment for cost of granolithic sidewalk on East side of Tache Avenue, from Victoria to Despins street.
No. 1183—To provide for assessment for cost of granolithic sidewalk on East side of Aulneau Street from Hamel to Cathedral Avenue.
No. 1184—Consolidating Nos. 1182 and 1183.
No. 1185—To provide for assessment for cost of a sweer on Provencher Avenue from Carfor cost of a sewer on Protier Street to McTavish St.
No. 1186—To provide for assessment for cost of sewer on Dupuy street.
No. 1187—To provide for assessment for cost of sewer on Tache Avenue from Despins street going South.
No. 1188—To provide for assessment for cost of sewer on Marion street from DesMeurons street to the Seine River.
No. 1189—To provide for assessment for cost of sewer on Horace street extending from Des Meurons street to Easterly limit of Lot 8 Block 3 Plan 2005.
No. 1190—To provide for assessment for cost of sewer on Eugenie street extending from Hill street to Youville st.
No. 1191—To provide for assessment for cost of sewer on Jeanne d'Arc Street from Victoria Street to Despins Street.
No. 1192—To provide for assessment for cost of sewer on Ritchot Street from Victoria Street to Hamel Street.
No. 1193—Consolidating By-Laws Nos. 1185 to 1192 both inclusive.
No. 1194—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on West side of Genthon Street, extending from Dubuc Street to Lot 21, Block 1, Plan 1763.
No. 1195—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on North side of Marion Street extending from Archibald Street to the intersection of the S. E. limit of Lot G with Marion St.
No. 1196—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on West side of Bourget Road from Lambert Street to North side of Springfield Road.
No. 1197—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on the East side of Tache Avenue from McMillan Street to Linden Avenue.
No. 1198—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on the East side of Jeanne d'Arc Street from Despins Street to Victoria Street.
No. 1199—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on North side of Eugenie Street from Western limit of DesMeurons Street to the Western limit of Youville Street.
No. 1200—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on South side of Horace St., from Western limit of Des Meurons Street to the Western limit of Youville Street.
No. 1201—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on South side of Despins Street from Aulneau Street to Tache Avenue.
No. 1202—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on West side of Youville street from Horace to Eugenie Street.
No. 1203—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on West side of Youville Street from Dubuc Street to 100 feet South of Bruce Street.
No. 1204—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on North side of Oak Avenue from St. Joseph Street to Langevin Street.
No. 1205—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on North side of Victoria Street from Aulneau Street to Langevin Street.
No. 1206—To provide for assessment for cost of plank sidewalk on North side of Victoria Street from Aulneau Street to Tache Avenue.
No. 1207—To provide for assessment for cost of Plank sidewalk on West side of Langevin Street from Niverville Avenue to Linden Avenue.
No. 1208—Consolidating Nos. 1192 to 1207, both inclusive.
No. 1209—To create a debt of $25,-000.00 to pay the cost of further extending its waterworks system by the purchase and installation of new plant, etc.
No. 1210—To provide for the issue and sale of debentures to the amount of $200,000.00 as authorized by By-Laws Nos, 916 and 1004 respecting the cost of the new Provencher Bridge.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba", or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order,
Ernest GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface, Man.
24th March, 1919.
qzstr eP9c 3P

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la présente que le Rôle d'Evaluation de la Cité de Saint-Boniface pour l'année 1919 a été déposé à mon bureau, à l'Hôtel-de-Ville, le 1er avril courant, où il pourra être examiné par tous les intéressés, de 10 heures de l'avant-midi jusqu'à 4 heures de l'après-midi, pendant quatorze jours à partir du 2 avril courant.

Tous ceux qui auraient raison de se plaindre du dit Rôle devront produire leurs plaintes, par écrit, le ou avant le 17 avril courant, et ces plaintes seront entendues et jugées par le Conseil de la Cité de Saint-Boniface qui siègera en Cour de Révision, le 25 avril prochain, à 8 heures P.M., dans les Salles du Conseil, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface.

Saint-Boniface, Man.
ce 2ème jour d'avril, 1919.

Ernest GAGNON,
Greffier.

PUBLIC NOTICE

Notice is hereby given that the Assessment Roll of the City of St. Boniface for the year 1919, has been deposited in my office at the City Hall, on the 1st of April instant, where it will remain open for inspection by all persons interested, for fourteen days, between the hours of 10 in the forenoon and 4 in the afternoon, beginning on the 2nd. of April instant.

All parties desiring to complain about the said Assessment Roll must lodge their complaints, in writing, in my Office on or before the 17th. day of April, A.D., 1919, and the City Council will sit as a Court of Revision on the 25th. day of April instant, at the hour of 8 o'clock P.M., in the Council Chambers, at the City Hall of St. Boniface, for the purpose of hearing all complaints in connection with the same.

St. Boniface, Man.,
this 2nd. day of April, 1919.

Ernest GAGNON,
City Clerk.